

A.P.E.R.S
Association de Prévention Et de Réinsertion Sociale
Siège social : 40 Boulevard Carnot
13100 AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.P.E.R.S, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercices professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et du rapport financier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêté par le conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Salon de Provence, le 7 avril 2025,

Gérald RECH
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la cour d'appel de Aix-en-Provence



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques... Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	12 531	12 531					
	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	104 327	65 358	38 969	5 083	33 886	666.63	
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
	Immobilisations financières (1) Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	5 650		5 650	850	4 800	564.71	
	Total I	122 508	77 889	44 619	5 933	38 686	652.03	
	ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
		Créances (2) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	392 131		392 131	208 288	183 843	88.26
		Valeurs mobilières de placement	63 577		63 577	62 342	1 235	1.98
		Instruments de trésorerie						
		Disponibilités	294 845		294 845	405 669	110 824	27.32
Charges constatées d'avance (2)		12 978		12 978	7 371	5 607	76.07	
Total II		763 531		763 531	683 669	79 861	11.68	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	886 039	77 889	808 150	689 603	118 547	17.19	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	243 989		86 275		157 715	182. 81
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	27 719-		157 715		185 434-	117. 58-
	Situation nette (sous total)	216 270		243 989		27 719-	11. 36-
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	216 270		243 989		27 719-	11. 36-
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
PROVISIONS	Fonds dédiés						
	Total II						
	Provisions pour risques	90 467		103 374		12 907-	12. 49-
DETTE (1)	Provisions pour charges						
	Total III	90 467		103 374		12 907-	12. 49-
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
DETTE (2)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	29 924				29 924	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	56 304		37 807		18 497	48. 92
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	404 260		294 759		109 501	37. 15
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	10 396		9 193		1 202	13. 08
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	530		480		50	10. 42
	Total IV	501 413		342 239		159 174	46. 51
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		808 150		689 603		118 547	17. 19

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

500 883341 759

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	688 016	728 169	40 153-	5. 51-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 319 361	1 270 311	49 050	3. 86
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	10 300	3 500	6 800	194. 29
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	103 411	32 447	70 964	218. 71
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	310 599	361 177	50 578-	14. 00-
Total I	2 431 687	2 395 604	36 083	1. 51
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	467 151	406 444	60 707	14. 94
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	113 843	110 415	3 428	3. 10
Salaires et traitements	1 324 292	1 225 917	98 374	8. 02
Charges sociales	480 242	435 731	44 511	10. 22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 900	48	4 852	NS
Dotations aux provisions		58 374	58 374-	100. 00-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	8 037	1 005	7 031	699. 32
Total II	2 398 464	2 237 935	160 529	7. 17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	33 223	157 669	124 446-	78. 93-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		2 770		615	2 155	350. 34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		2 770		615	2 155	350. 34
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		3 874		2 569	1 305	50. 81
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		3 874		2 569	1 305	50. 81
2. Résultat financier (III-IV)		1 104-		1 954-	849	43. 48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		32 119		155 715	123 596-	79. 37-
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		660		2 000	1 340-	67. 00-
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		660		2 000	1 340-	67. 00-
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		31			31	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		60 467			60 467	
Total VI		60 498			60 498	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		59 838-		2 000	61 838-	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		2 435 117		2 398 219	36 898	1. 54
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		2 462 836		2 240 504	222 332	9. 92
5. EXCEDENT OU DEFICIT		27 719-		157 715	185 434-	117. 58-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	6	722	6	722		
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	6	722	6	722		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	6	722	6	722		
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	6	722	6	722		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL, DROIT AU BAIL					
20510000	LOGICIELS	4 395	4 395		
20800000	ARCHITECTURE PROCEDURE RGPD	8 136	8 136		
28051000	AMORT LOGICIEL	4 395-	4 395-		
28080000	AMORT ARHI. PROCEDURE RGPD	8 136-	8 136-		
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE		38 969	5 083	33 886	666. 63
21810000	INSTAL°GENERALE AGENCMT	67 193	29 600	37 593	127. 00
21830000	MATERIEL BUREAU+INFORMATQ	8 296	8 296		
21840000	MOBILIER	28 839	27 646	1 193	4. 32
28181000	AMORT AGENCEMENT	29 230-	24 517-	4 713-	19. 22-
28183000	AMORT MATERIEL BUREAU	8 296-	8 296-		
28184000	AMORT MOBILIER	27 833-	27 646-	187-	0. 68-
AUTRES		5 650	850	4 800	564. 71
27500001	DEPOT DE GARANTIE	5 650	850	4 800	564. 71
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		44 619	5 933	38 686	652. 03
AUTRES		392 131	208 288	183 843	88. 26
40100000	FOURNISSEURS DIVERS	17 426		17 426	
40910000	FOURN - AVANCES & ACOMPTES	5 913	3 965	1 948	49. 14
40970000	FOURNISSEURS AAR	436		436	
42100235	Rémun. FABRE Nathan	443		443	
44100020	SUBVENTIONS VILLES	1 580	1 500	80	5. 33
44100021	INTERCOMMUNALITES	26 400	26 400		
44100030	CONSEIL REGIONAL	67 500	60 500	7 000	11. 57
44100050	COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX	14 950	14 740	210	1. 42
44100060	SUBV. METROPOLE		22 500	22 500-	100. 00-
44870020	MEMOIRES FRAIS DE JUSTICE 2020		925	925-	100. 00-
44870021	MEMOIRES FRAIS DE JUSTICE 2021		2 590	2 590-	100. 00-
44870022	MEMOIRES FRAIS DE JUSTICE 2022		3 459	3 459-	100. 00-
44870023	MEMOIRES FRAIS DE JUSTICE 2023	29 209	40 541	11 332-	27. 95-
44870024	MEMOIRES FRAIS DE JUSTICE 2024	134 048		134 048	
46720000	CREDITEURS DIVERS	152	152		
46870000	PRODUITS A RECEVOIR	94 073	31 016	63 058	203. 31
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		63 577	62 342	1 235	1. 98
50800000	VALEURS MOBILIERES	63 577	62 342	1 235	1. 98
DISPONIBILITES		294 845	405 669	110 824-	27. 32-
51200300	BANQUE SAV 808	655	678	23-	3. 39-
51220000	CC BANQUE 604	199 472	362 524	163 052-	44. 98-
51220001	LIVRET A	78 030		78 030	
51220002	CPTE DE TRANSITION 726	15 070	25 528	10 458-	40. 97-
51700000	CARTE CB PCS ABSOLUT	100	100		
53100000	CAISSE SIEGE SOCIAL	1 518	16 839	15 321-	90. 99-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		12 978	7 371	5 607	76. 07
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 978	7 371	5 607	76. 07
TOTAL ACTIF CIRCULANT		763 531	683 669	79 861	11. 68

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Historique et activité de l'association :

L'A.P.E.R.S (Association de prévention et de réinsertion sociale) a été créée en 1980. Son siège est à Aix-en-Provence. Elle a pour mission de faire exécuter les mandats judiciaires (Contrôles judiciaires et enquêtes), de suivre les personnes après condamnation, les victimes et offre un service de médication pénale.

Comptes 2024 :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 808 150.07 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 431 686.95 Euros et dégageant un déficit de 27 719.10- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 531		
Installations générales agencements aménagements divers	29 600		37 593
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 941		1 193
TOTAL	65 541		38 786
Prêts, autres immobilisations financières	850		4 800
TOTAL	850		4 800
TOTAL GENERAL	78 922		43 586

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 531	
Installations générales agencements aménagements divers			67 193	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 135	
TOTAL			104 327	
Prêts, autres immobilisations financières			5 650	
TOTAL			5 650	
TOTAL GENERAL			122 508	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	12 531			12 531
Installations générales agencements aménagements divers		24 517	4 713		29 230
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		35 941	187		36 128
TOTAL		60 458	4 900		65 358
TOTAL GENERAL		72 989	4 900		77 889
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 713				
Matériel de bureau informatique mobilier	187				
TOTAL	4 900				
TOTAL GENERAL	4 900				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	86 275		157 715	0	243 989
Excédent ou déficit de l'exercice	157 715	157 715 -		27 119 -	27 719 -
Situation nette	243 989	157 715 -	157 715	27 719 -	216 270
TOTAL I	243 989	157 715 -	157 715	27 119 -	216 270

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	103 374	60 467	73 374		90 467
TOTAL	103 374	60 467	73 374		90 467
TOTAL GENERAL	103 374	60 467	73 374		90 467
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		60 467	73 374		

- Suite à la décision de la cour d'appel du 14 février 2025, la provision de 45 000 euros correspondant à un litige prud'homal a été ajustée pour être ramenée à hauteur de 30 000 euros afin de tenir compte de la décision et des frais d'avocat.
- La provision de l'exercice 2023 pour un montant de 6 974 euros correspondant au risque de non recouvrement des frais de justice pour les années 2020,2021 et 2022 a été reprise.
- La provision de l'exercice 2023 pour un montant de 4 400 euros correspondant au risque de non recouvrement du solde de la subvention 2022 (AAV et IS) de TERRE DE PROVENCE a été reprise.
- La provision de l'exercice 2024 pour un montant de 47 000 euros correspondant à l'indemnité de rupture suite à un licenciement intervenu en décembre 2023 a été reprise suite au versement de l'indemnité sur l'exercice 2024.
- Une provision de 60 466,67 euros a été comptabilisée concernant le risque de non recouvrement du solde de la créance CPCA "KALEIDO" suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 650		5 650
Personnel et comptes rattachés	443	443	
Divers état et autres collectivités publiques	273 687	273 687	
Débiteurs divers	112 087	112 087	
Charges constatées d'avance	12 978	12 978	
TOTAL	404 845	399 195	5 650

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	93	93		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	29 831	6 679	23 152	
Fournisseurs et comptes rattachés	56 304	56 304		
Personnel et comptes rattachés	176 593	176 593		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	197 330	197 330		
Autres impôts taxes et assimilés	30 337	30 337		
Autres dettes	10 396	10 396		
Produits constatés d'avance	530	530		
TOTAL	501 413	478 261	23 152	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	35 180
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 350

Variation des fonds propres

Le bénéfice 2023 a été affecté pour sa totalité en report à nouveau sur le présent exercice.

Le résultat 2024, une perte de 27 719,10 €, porte les fonds propres de l'association à 216 270,32 €.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	4 395	100. 00
Architecture procédure RGPD	8 136	33. 33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de bureau et info.	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 5 5 6 9 6
Total	3 5 5 6 9 6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - Avoir à recevoir	4 3 6
Subventions à recevoir	13 5 43 0
Mémoires Frais de justice à recevoir 2023/2024	16 3 25 7
Remboursements Frais	1 44 7
Remboursement OPCO	3 21 7
Partenariats à recevoir	63 46 7
Stages à recevoir	28 0
Remboursements CPAM à recevoir	37 0
Remboursements Malakoff à recevoir	29 2
Subventions à rembourser	12 500 -
Total	35 5 69 6

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 07 8
Dettes fiscales et sociales	24 7 49 1
Autres dettes	10 03 7
Total	29 7 69 9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunt	93
Fournisseurs - Factures non parvenues	40 078
Provision congés payés	136 136
Provision prime Ségur à payer	30 420
Provision charges sur congés payés	64 812
Provision charges sur prime Ségur à payer	16 123
Remboursement d'un encaissement à tort d'un stage	1 500
Frais bancaires à payer	1 100
Honoraires à payer	1 546
Provision honoraires Commissaire aux comptes	5 300
Frais d'électricité à payer	78
Frais de télécommunication à payer	19
Contribution citoyenne à rembourser	74
Honoraires avocat à payer	420
Total	297 699

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 978
Total	12 978
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	530
Total	530

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Locations mobilières	9 612		
Cotisations	165		
Télécommunications	380		
Assurances	2 652		
Maintenance	169		
Total	12 978		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Stages	530		
Total	530		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Chancellerie	578 277
FIPD	188 500
CT2 Métropole	74 750
CT3 Métropole	5 000
CT5 Métropole	25 500
CT6 Métropole	26 000
ACCM	18 500
Contrat de Ville	6 000
Terre de Provence	22 000
Politique de la Ville	19 000
Fos/mer	1 000
Ville d'Aix-en-Provence	3 500
Autres subventions	10 334
Conseil Régional	135 000
Conseil Départemental	206 000
Total	1 319 361

Valorisation des contributions volontaires

L'A.P.E.R.S (Association de prévention et de réinsertion sociale) a bénéficié, au cours de l'exercice, des contributions volontaires pour 6 722,40 euros.

- Mise à disposition d'un bien pour 6 722,40 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 583,28 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 d écembre 2024, le montant des indemnités de fin de carrière à verser, charges sociales incluses, été évalué à 1 150 252 euros. La dette actuarielle s'élève à 83 462 euros.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.2 %
- Départ à la retraite à 64 ans à l'initiative du salarié
- Taux de rotation : 2%
- Méthode de calcul rétrospective avec prorata temporis
- Utilisation de la table de mortalité : TV88/90
- Taux moyen de charges patronales : 35 % pour les employés, 40% pour les professions intermédiaires et 60 % pour les autres cadres.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits sur exercices antérieurs	6 6 0	7 7 2 0 0 0 0 0
Total	6 6 0	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités SIE	3 1	6 7 1 2 0 0 0 0
- Provision exceptionnelle pour non recouv	6 0 4 6 7	6 8 7 0 0 0 0 0
Total	6 0 4 9 8	

Transferts de charges

Nature	Montant
OPCO - Remboursements formations	19 8 4 4
Malakoff - Remboursements	10 13 8
Remboursements Recommandés/Timbres	4 3
Restaurant - Paiement CB sal.	1 2
Total	3 0 0 3 7

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Produits		
- Subv. CT2 - Régularisation 2022	2 1 0	7 7 2 0 0 0 0 0
- Stage	1 5 0	7 7 2 0 0 0 0 0
- France victimes 2022 et 2023	3 0 0	7 7 2 0 0 0 0 0
Total	6 6 0	